

Ecole de POISY chef-lieu

86, route d'Annecy

74330 POISY

04.50.46.33.20

ce.0741083a@ac-grenoble.fr

Conseil d'école – jeudi 26 février 2015 (18 heures)

COMPTE-RENDU

Présents : voir liste en annexe

1- Informations et avis du conseil d'école :

**-Aperçu des effectifs pour la prochaine année scolaire ;
(sans redoublement)**

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
73	56	52	67	62	310 moyenne de 28,2 (11 cl.) ou 25,9 (12 cl.)

Moyenne actuelle : 26,9

Ces prévisions ne tiennent pas compte des logements neufs.(estimation aléatoire : 26 élèves sur les deux écoles).

-Plan vigipirate et mesures de confinement (rappels) ;

Les événements de janvier à Paris et de février à Marseille ont conduit des établissements scolaires à confiner des élèves dans des zones très restreintes. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité de chaque école peut donc servir dans ce cas, avec la différence qu'il n'y a pas le signal d'alerte (avertissement de la population par une sonnerie de trois fois 1minute 40). Les autres dispositions s'appliquent de manière identique.

Nous en avons profité pour tester le nouveau PPMS de l'école lundi 23 janvier, sans problème particulier.

Dispositions :

-chaque classe reste dans sa salle, sauf les deux classes de l'ancienne école qui viennent l'une en salle informatique, l'autre en salle des maîtres.

-les élèves ne sont pas alertés dans la mesure du possible, pour ne pas ajouter de stress ou de panique.

-le directeur prévient les deux classes concernées, puis ferme le bâtiment en apposant des affiches à 5 endroits, et ensuite prévient les autres enseignants.Les affiches informent les visiteurs éventuels de l'interdiction d'entrer, leur demandant de ne pas appeler l'école et de se tenir informés par le site de l'école ou par France Bleu Savoie.

-les adultes non chargés de classe rejoignent le directeur pour se répartir les tâches, suivant leur nombre (EVS, AVS) ce jour-là.

-Si le directeur est dans sa classe, il la confie à la classe voisine par la porte de

communication, le temps de fermer et prévenir, puis laisse un adulte supplémentaire gérer le téléphone depuis le bureau.

Concernant Vigipirate, il n'y a pas eu de modification de l'état d'alerte, mais un rappel des consignes de sécurité.

Les consignes pour l'établissement sont d'éviter les attroupements, et de veiller aux paquets ou objets abandonnés.

-Travaux et équipements :

Rappel des demandes de l'école pour l'équipement informatique à long terme : équipement des salles du bâtiment principal en vidéoprojecteur interactif, avec ordinateur portable et liaison internet.

Les devis sont en cours (matériel + liaisons).

Le périscolaire a été consulté pour s'associer éventuellement à une demande de suppression des cloisons légères dans le couloir de l'ancienne école (gain d'espace).

-Information sur les différents types d'aide aux élèves à besoin particulier :

PAI : Pour les élèves malades : à l'initiative de la famille (ainsi que ses mises à jour au moins chaque année. Il concerne l'accueil d'élèves avec la prise en compte de besoins particuliers liés à sa santé. (soins ou situations de crise).

PPRE : Pour les élèves en difficulté : à l'initiative de l'école, pour un élève qui semble ne pas pouvoir atteindre les compétences de base à la fin de son cycle (essentiellement en français et mathématiques). Il s'agit d'un contrat présentant les actions coordonnées (maison, école, classe). Il a une durée limitée. On prévoit son évaluation. Un PPRE « Passerelle » peut être transmis au collège.

PAP : Pour les élèves souffrant de trouble des apprentissages « Dys- » ; à l'initiative de l'école ou de la famille

C'est le médecin qui porte un avis sur la réalité des troubles. Cet avis s'appuie sur des bilans psychologiques et paramédicaux.

Le médecin précise les besoins de l'élève et les points d'appui, au vu des éléments dont il dispose.

L'équipe pédagogique s'empare de ces éléments pour rédiger le PAP, et contractualiser des aménagements (ordinateur, consignes, supports...)

Le PAP est évalué chaque année et transmis au collège. Une suite possible est l'aménagement des examens. Il se substitue au PPRE.

PPS : pour les élèves dont la situation répond à la définition précise du handicap.

« Pour tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article 2 de la loi de 2005 : Une altération de fonction(s) qui génère, dans un environnement donné, une limitation d'activité et/ou une restriction de participation à la vie en société. »

A l'initiative de l'équipe éducative. Il permet une compensation par la MDPH pour la scolarité de l'élève. Il prévaut si nécessaire au PAP. Il est réévalué et transmis au collège.

-Les projets de cycle ou de classe :

terminé : Ski de fond CM1 et 2 ; Tri des déchets CM1 ;

La première séance de ski de fond a été annulée, faute de neige. La seconde devait être

remplacée par de l'orientation, sur proposition de la coordination des Etaps de la C A, même si cela nous semblait difficilement réalisable (trop d'élèves sur le même site. Mais la C2A nous a dit que cela ne poserait pas de problème. Il a en a suivi un cafouillage regrettable, car le jour même la neige était gelée, deux Etaps sur 4 étaient d'avis de ne pas pratiquer pour des raisons de sécurité. Les élèves sont donc repartis en car.

Mme Lasalle conseille de faire une lettre à Monsieur le Maire pour faire remonter ce problème au SIPAS. L'école aurait du être prévenue le matin même que le site n'était pas praticable.

Les trois autres séances se sont déroulées de manière très satisfaisante, avec l'aide de parents motivés. Les groupes étaient cependant chargés. La question est posée par les enseignantes de CM2 concernant l'affectation de Patrice VINATIER, Etaps mis à la disposition par la Mairie. Plutôt que d'être affecté une année sur deux à chacune des écoles, peut-on envisager qu'il le soit en fonction des effectifs ?

en cours : Cirque cycle 2 ; les 11 séances avec un intervenant ont débuté, avec la prévision d'un spectacle lors de la fête de l'école.

à venir :

Escalade Cycle 3 : 58 séances à partir du 28 mars, Escalade en extérieur CM 2 : sortie à Angon avec une autre activité, probablement orientation.

Patin (2 classes) : CE2 et CE1/CE2 du 30/04 au 11/05

Natation cycle 2, de 8 à 11 séances pour les CP et CE1, à partir d'avril.

Classe de neige Mme Viguerie : du 16 au 20 mars aux Glières.

Classe verte Mmes Veyrat et Poussineau, 4,5 et 6 mai à Arâches.

Ces deux classes transplantées auront lieu grâce à la participation de la Mairie, de celle du Conseil Général qui s'y aligne, des diverses ventes réalisées par ces classes et du complément par l'APE. La participation des familles a été limitée à 10€/jour.

autres projets.

Classe de Peggy Viguerie : retenue pour la journée « découverte de la Voie Verte »

CM2 : Animations à la Turbine : Mathématiques et Reptiles/amphibiens.

2- Questions diverses : de la part des parents élus :

-Quelle a été la consigne de l'Education Nationale concernant les évènements du 7 janvier 2015 ?

Un message a été envoyé par Mme la Ministre à tous les enseignants le 8 janvier :

« Madame, Monsieur,

L'attentat meurtrier contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo a atteint notre République au cœur.

Les valeurs essentielles de notre République ont été visées : la liberté d'expression est au fondement de toutes les libertés ; la liberté de conscience et le respect des opinions individuelles sont les principes qui nous permettent de vivre ensemble.

Il appartient à l'Ecole de faire vivre et de transmettre les valeurs et les principes de la République. La République a confié à l'Ecole, dès son origine, la mission de former des citoyens, de transmettre les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

L'Ecole de la République transmet aux élèves une culture commune de la tolérance mutuelle et du respect. Chaque élève y apprend à refuser l'intolérance, la haine, le racisme et la violence sous toutes leurs formes.

L'Ecole éduque à la Liberté : la liberté de conscience, d'expression et de choix du sens que chacun donne à sa vie ; l'ouverture aux autres et la tolérance réciproque.

L'Ecole éduque à l'Egalité et à la Fraternité en enseignant aux élèves qu'ils sont tous égaux. Elle leur permet d'en faire l'expérience en les accueillant tous sans aucune discrimination.

Au moment où notre pays manifeste son unité nationale face à l'épreuve, l'Ecole doit plus que jamais porter l'idéal de la République.

Je vous invite à répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans les classes en vous laissant le soin, si vous le souhaitez, de vous appuyer sur l'ensemble des ressources pédagogiques que les services du ministère tiennent à votre disposition.

Je vous remercie de votre mobilisation personnelle et vous assure de tout mon soutien dans les missions qui sont les vôtres.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche »

-Est-il possible d'avoir les devoirs d'une semaine sur l'autre pour apprendre à s'organiser ? Dans certaines classes, très peu de devoirs ; crainte par rapport à la charge de travail qui sera demandée en 6e.

En ce qui concerne les devoirs , leur programmation dans la semaine ou la « crainte » exprimée par ce parent, il est fortement recommandé de venir en parler avec l'enseignant, pour comprendre dans quel esprit ils sont donnés. Plusieurs classes d'ailleurs donnent les devoirs en avance.

Il convient tout de même de rappeler quelques points importants :

Les enfants du primaire n'ont pas de devoirs écrits en dehors de la période scolaire. Il est donc interdit de donner à faire à des élèves un travail écrit à la maison.

Cependant, un enseignant peut donner à ses élèves

- *un travail oral (lecture ou recherche par exemple),*
- *ou des leçons à apprendre à la maison.*

Un enseignant qui donne un travail à faire à la maison doit vérifier qu'il a été réalisé.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21842.xhtml>

- « Apprendre à s'organiser » est prévu dans les horaires d'enseignement du collège. L'école élémentaire a vocation de faire acquérir les éléments fondamentaux qui permettront de bénéficier des enseignements du collège, mais pas de suppléer à l'organisation du collège « en anticipant » ce que d'ailleurs elle ne connaît pas forcément bien.

-Les devoirs ont un intérêt dans le lien famille / école mais doivent être courts et non stigmatisant pour l'élève en difficulté ou moins aidé . Ils peuvent avoir également un intérêt de « réactivation », mais là aussi sans effet pervers.

-CM1 : 2 livres pour trois élèves, pourquoi n'y a-t-il pas eu de commande de livres supplémentaires ?

C'est le cas dans une classe de CM1 car l'autre n'utilise pas de manuels. Le problème de l'achat de manuel est leur coût, associé à leurs différences d'une version à l'autre, impossibles à vérifier avant l'achat, et à un moment où de nouveaux programmes vont entrer en vigueur.

Certains enseignants rappellent que souvent les élèves ne prennent volontairement qu'un livre pour deux.

M. Jacquet demande où en sont les crédits « photocopies ». Suite à l'intervention de Mme Lassalle, nous avons maintenant 8000 copies par classe et le directeur 1500 par classe, ce qui fait un total de 104500 (contre 80000 précédemment).

-Une classe est notée comme sortant souvent avec 10 minutes de retard.

Il n'est pas toujours facile de terminer une activité exactement à l'heure. Un des problèmes qui justifient parfois ce retard est l'absence à 16h30 ou 11h30 de personnel du périscolaire, l'enseignant ne pouvant laisser les élèves restant seuls dans la classe.

-Sur quels critères sont répartis les élèves en fin d'année scolaire ? Certaines classes semblent fortement chargées en élèves « perturbateurs ».

Les élèves sont répartis selon plusieurs critères, celui-ci étant l'un des principaux. Les autres sont l'hétérogénéité de niveau, la séparation de certains élèves, la préférence aux élèves autonomes dans les classes de double niveau. Il n'y a pas de classe avec plus d'élèves perturbateurs, du moins lorsque celles-ci sont faites.

Divers : Il est rappelé que deux mercredis seront entièrement travaillés : les 29 avril et 6 mai. Le calendrier scolaire est disponible en page d'accueil du site de l'école.

Annexe 1 : présents

Conseil d'école du 26 février 2015

Inspection de l'Education Nationale

M. Sujkowski	Excusé
--------------	--------

DDEN

M. Muller	Présent
-----------	---------

Municipalité

Mme Lassalle	Présente
--------------	----------

Représentants des parents d'élèves

Ducruet Sandrine	Présente
Magnon Sandra	Présente
Terrier Sandrine	
Duchanoy Sandrine	
Chabauty-Stephens Mathilde	

Clavere Marie-Laure	
Dominelli Hélène	Présente
Mesnier Linda	Présente
Aidouni-Massacret Delphine	Présente
L'Ahelec Antoine	
Jacquet Christophe	Présent

Enseignants

Poussineau Anne-Sophie	Présente
Chenu Chrystèle	Présente
Gerelli Béatrice	Présente
Veyrat Delphine	Présente
Pignard Emilie	Excusée
Meynet Muriel	Excusée
Saler Tanguy	Présent
Perret Annie	Présente
Viguerie Peggy	Présente
Gendron Eric	Présent
Lefebvre Thomas	Présent
Masson Jocelyne	Présente
Delebecque Anne	Présente
Scaramucci delphine	Excusée